

*Ordonnance Souveraine n° 4.044 du 19 novembre 2012
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une
Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951
instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Marcel AFFETTI, }
François BONNE, } Employés en Notre Palais.
André BRIZZI. }

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mlle Sigrid GONELLA, Employée en Notre Palais.

MM. Stefano ALLAVENA,
Rémy ESPOSITO,
Christian GARCIA,
William GRASSI,
Claude MAS,
Nicolas PAYEN,
Franck SANCHEZ,
Jean-Charles SCARLOT.

} Employés en
Notre Palais.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

M. Carmelo TRUISI, Employé en Notre Palais.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille douze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.